

# Développement des Sociétés nationales et coopération: contribution du CICR de 1981 à 1987

par Jeanne Egger

*« Si les terribles moyens de destruction dont les peuples disposent actuellement paraissent devoir, à l'avenir, abréger la durée des guerres, il semble que les batailles n'en seront, en revanche, que plus meurtrières; et dans ce siècle où l'imprévu joue un si grand rôle, des guerres ne peuvent-elles pas surgir, d'un côté ou d'un autre, de la manière la plus soudaine et la plus inattendue? N'y a-t-il pas, dans ces considérations seules, des raisons plus que suffisantes pour ne pas se laisser prendre au dépourvu? »*

Henry Dunant  
Un Souvenir de Solférino

## I. Introduction

Cent vingt-cinq ans plus tard, la vision d'Henry Dunant se révèle en deçà de la triste réalité de ce monde. La sophistication des moyens de destruction apparaît sans limites, les affrontements armés sont de plus en plus meurtriers mais, paradoxalement, ils ne s'en trouvent pas abrégés pour autant. Par contre, une volonté délibérée de ne plus faire de distinction entre combattants et non-combattants et même de prendre la population civile comme cible, s'affirme de conflit en conflit.

Confrontée à des besoins nouveaux tant par leur nature que par leur ampleur, la Croix-Rouge se doit de renforcer sa capacité d'action car moins que jamais elle peut se laisser prendre au dépourvu par cette noria meurtrière. Elle doit être prête à intervenir avec rapidité et efficacité dans le respect de ses principes fondamentaux, ces principes qui sont de plus en plus fréquemment remis en cause.

La XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Manille en 1981, a exprimé cette préoccupation de l'ensemble du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en adoptant la résolution XXV et la Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 1980:

**«... Il appartient à chacun de ses membres, Sociétés nationales, CICR et Ligue, de prendre part à l'expansion du Mouvement en travaillant à la fois à son propre développement et à celui des autres membres».**

**(...) Organe fondateur du Mouvement, le CICR est lui aussi directement intéressé à l'existence, ce, dans chaque pays, d'une Société forte et active, condition première pour la mise en œuvre des Principes fondamentaux de la Croix-Rouge et pour l'accroissement de l'assistance aux victimes de conflits». <sup>1</sup>**

Se préparer, se renforcer, se développer, *être solidaires* au sein du Mouvement. Il s'agit là d'une remise en question de certains acquis, et de certaines attitudes, souhaitée par D. Tansley dans son rapport «Un ordre du jour pour la Croix-Rouge» paru en 1975 et dont les recommandations seront à l'origine d'un processus d'évolution dynamique au sein du Mouvement.

## **II. Le CICR et la Stratégie du développement**

Pour le CICR le défi était double: comment mettre un terme à son absentéisme à l'égard des Sociétés nationales et comment participer au développement du Mouvement? Il est certes plus facile d'entrer dans une tour d'ivoire que d'en sortir pour être interpellé par les problèmes des autres. La volonté de participation ne suffit pas, il faut d'abord modifier un état d'esprit et des réflexes acquis dans l'isolement. Au lendemain de Manille, le CICR remodela ses structures, sensibilisa et forma ses délégués aux problèmes des Sociétés nationales, augmenta et renforça ses délégations régionales en leur adjoignant des délégués chargés de veiller, en priorité, sur la mise en place de programmes de coopération entre les Sociétés nationales et le CICR.

Sept ans plus tard, au terme d'une première étape, quelle contribution concrète le CICR a-t-il apportée au développement du Mouvement? Quels en sont les points forts et les faiblesses?

La «Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 1980» énumère, dans son annexe, les responsabilités qui incombent au CICR. Comment aborder ces domaines? Quelles priorités retenir? Jusqu'où aller? Trois questions parmi une multitude d'autres qui ont assailli le CICR.

Le champ d'intervention du CICR conduit à des objectifs que nous appelons «intellectuels» et à des objectifs «opérationnels». Qu'entendons-nous par objectifs «intellectuels»?

---

<sup>1</sup> *Stratégie pour le développement des Sociétés nationales pour les années 1980*, adoptée par la seconde session de l'Assemblée générale de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge et la XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, Manille, novembre 1981; Annexe «Contribution du CICR au développement des Sociétés nationales», p. 17.

## **1. Cultiver un terrain favorable à la Croix-Rouge et au Croissant-Rouge**

Renforcer le Mouvement n'aura de sens que si un climat favorable lui permet d'utiliser pleinement ses potentialités humaines, techniques et matérielles dans l'intérêt des victimes. Le souci constant du CICR, dans sa détermination de sauvegarder et promouvoir l'œuvre du Mouvement en dépit de tous les obstacles dressés sur son chemin, est *la régénération et le maintien d'un climat favorable à son action*.

Pour ce faire, trois paramètres se dessinent :

### ● *Une prise de conscience des Sociétés nationales*

En effet, à la prise de conscience du CICR doit correspondre une prise de conscience des Sociétés nationales :

- les Sociétés nationales ont des responsabilités statutaires envers les victimes des affrontements armés et doivent s'y préparer au même titre qu'elles se préparent pour les catastrophes naturelles ;
- il n'y a pas de développement possible pour les Sociétés nationales sans la volonté de se prendre en charge. La coopération au développement est une entreprise en commun dans laquelle chaque partenaire a des responsabilités.

### ● *Des efforts plus percutants pour :*

- favoriser la mise en œuvre des quatre Conventions de Genève et de leurs deux Protocoles additionnels, assurer une meilleure protection de l'emblème.

### ● *Une meilleure connaissance :*

- des Principes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des idéaux humanitaires consacrés par les quatre Conventions de Genève et leurs deux Protocoles additionnels ;
- des activités nationales et internationales du Mouvement.

Durant ces premières années de coopération au développement, le CICR a déployé un maximum d'efforts dans le domaine de l'information et de la diffusion, efforts qui répondaient à un besoin essentiel des Sociétés nationales de se faire connaître et reconnaître par leurs autorités, la jeunesse et le grand public.

Des responsables des programmes d'information et de diffusion ont été formés et équipés dans maintes Sociétés nationales. En avril 1985, le magazine « Diffusion » était lancé ; source d'informations et d'inspiration, son succès n'a cessé de croître.

Simultanément, aux quatre coins du monde, les séminaires et ateliers nationaux et régionaux se sont multipliés, créant un courant d'échanges et de partage entre les Sociétés nationales et le CICR.

## 2. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge sont «Action»

Toutefois, ces objectifs intellectuels perdent rapidement leur crédibilité et la pérennité du message ainsi véhiculé s'use à défaut d'activités concrètes. La Croix-Rouge est action; elle ne retrouvera sa consécration d'antan que par un investissement de ses volontaires et de ses responsables dans des gestes concrets qui allègent le sort des victimes.

A l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, le geste d'Henry Dunant conserve toute sa valeur au niveau de la motivation et de l'élan humanitaire vers la victime. Par contre, dans sa réalisation concrète, physique et matérielle, il requiert planification, formation, précision et équipement. La motivation et la bonne volonté ne suffisent plus, il faut être formé pour porter aide et assistance, d'où les *objectifs opérationnels* que le CICR s'est fixés afin de permettre aux Sociétés nationales d'agir avec efficacité.

## III. Construire et agir ensemble

Quelle que soit l'origine d'une catastrophe, soit climatologique, géologique, économique, sociale, politique, raciale ou idéologique, une Société nationale doit être prête à y faire face, aux côtés du CICR ou de la Ligue selon les circonstances. La préparation aux désastres ne peut se limiter à une catégorie de catastrophes; elle doit couvrir tout le spectre des événements qui justifient l'existence de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Cette préparation doit unir dans un effort commun et complémentaire toutes les composantes du Mouvement.

Le CICR, quant à lui, a mis l'accent sur la formation et l'équipement de base en matière

- de recherches de personnes disparues ou déplacées,
- de techniques de secours et mesures de sécurité à observer par les volontaires du Mouvement dans les situations d'affrontements armés,
- de réhabilitation nutritionnelle, de sanitation, d'appareillage et de rééducation de mutilés, de couverture des besoins sanguins des blessés de guerre,
- d'installation et d'exploitation de réseaux radio.

En 1986, un *Guide à l'intention des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur leurs activités en cas de conflit* est venu compléter les séminaires, ateliers et stages de formation organisés depuis 1981.

La contribution du CICR au développement des Sociétés nationales peut s'inscrire aussi bien dans un contexte conflictuel dit «à chaud», que dans une situation de paix dite «à froid».

«**A chaud**», c'est le développement d'urgence et sélectif en fonction des besoins immédiats des victimes. L'objectif est essentiellement opérationnel. Ce développement sectoriel risque de déséquilibrer la marche normale de la Société, mais ce risque doit cependant être pris, avec toutes les précautions possibles, puisque la priorité est de porter secours aux victimes. Par contre, il est essentiel d'éviter un abandon brutal de la Société nationale à la fin de la période d'urgence, abandon qui hypothéquerait son avenir. Depuis quelques années, le CICR s'efforce donc de prévoir, dès le début de l'action d'urgence, de quelle manière ce développement spécifique pourra plus tard s'intégrer aux autres activités de la Société nationale, voire même les stimuler.

Dans les conflits armés et situations analogues de longue durée, les populations ne doivent pas seulement être protégées des combats, elles doivent aussi pouvoir se prendre en charge et s'affranchir graduellement de l'aide extérieure d'urgence. Le CICR soutient, conjointement avec les Sociétés nationales et le Secrétariat général de la Ligue, toute initiative susceptible de contribuer à la réhabilitation des populations assistées.

«**A froid**», la contribution du CICR s'insère dans le plan de développement global de la Société nationale et tient compte, dans la mesure du possible, de la planification prévue par le Secrétariat général de la Ligue.

Le développement équilibré et harmonieux d'une Société nationale exige que les apports extérieurs soient conformes aux besoins et adaptés aux réalités nationales. Le CICR soutient et soutiendra toute politique de concertation visant à une meilleure sélection et coordination des projets, que ce soit à l'échelon national ou régional. Dans cet esprit, il est devenu, dès le début, un partenaire actif au sein des consortiums. De même, il accorde son soutien aux initiatives de l'Institut Henry-Dunant visant au développement harmonieux du Mouvement.

Lorsqu'en 1981 le CICR a amorcé son effort de coopération, le Mouvement comptait 126 Sociétés nationales de force inégale et soumises à des facteurs politico-économiques fort différents. En raison de ses ressources humaines et matérielles limitées, le CICR a dû aborder la coopération en se fixant certaines priorités:

- **première priorité:** les Sociétés nationales appartenant à un pays ou à une région en situation de conflit ou à hauts risques de conflits;
- **deuxième priorité:** les Sociétés nationales en voie de formation et les Sociétés pilotes au niveau d'une région. Ces Sociétés pilotes, grâce à un soutien technique ou matériel limité du CICR, peuvent apporter savoir et

moyens à des Sociétés de leur région avec lesquelles il y a communauté de coutumes et d'usages.

A la demande de certaines Sociétés nationales, des accords de coopération ont été conclus entre elles et le CICR moyennant quatre conditions préliminaires:

- la Société nationale doit posséder une structure de base et un plan général de développement;
- le projet faisant l'objet de l'accord doit être réalisé dans un délai de 3 ou 5 ans;
- dès le début, la Société s'engage financièrement ou matériellement à couvrir une partie du budget; engagement selon une courbe ascendante qui, au terme des 3 ou 5 ans, débouchera sur une autonomie complète;
- la Société désigne un responsable du projet, employé à plein temps.

A l'heure présente, une quinzaine d'accords de coopération lie le CICR à des Sociétés nationales d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie, du Moyen-Orient et d'Europe.

L'expérience acquise depuis la Conférence de Manille a confirmé que si chaque composante du Mouvement doit travailler à son propre développement, cette entreprise ne peut réussir sans participation simultanée à l'évolution des autres membres du Mouvement. Pour le CICR, contribuer au développement des Sociétés nationales lui a permis d'acquérir une sensibilité nouvelle aux réalités quotidiennes de ces dernières et d'enrichir ses délégués d'une dimension conviviale qui leur faisait défaut.

Accroître et adapter sa capacité d'action à la diversification des besoins d'assistance et de protection est une nécessité absolue. Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge doit faire preuve d'imagination pour relever le défi posé par les problèmes humanitaires nés de l'évolution actuelle de la société humaine et de la transformation de son environnement. Les «îlots d'humanité» souhaités par l'ancien président du CICR, Alexandre Hay, ne dépendent pas seulement de ceux qui luttent pour le pouvoir. La Croix-Rouge et le Croissant-Rouge, au travers du rayonnement de leur message et de l'efficacité de leurs interventions, peuvent constituer l'îlot humanitaire le plus stable et le plus durable. A eux d'accomplir les efforts et sacrifices indispensables.

**Jeanne Egger**  
*ex-Chef adjoint de la  
division de la Coopération  
et de la Diffusion  
Chargée d'études au CICR*

---